

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE

**FRUISH Gérard
MULOT Eugène**

COMPAGNIE OU ESCADRON

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDICÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

81306703

7-4-81

UNITÉ
Brigade de Recherches de

P.V. N° **525** / 19**81**

OBJET DE LA PROCÉDURE

Observation d'un engin volant non identifié.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de Synthèse
2	- Procès-verbal d'audition de F G
3	- Procès-verbal d'audition de M E

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

DESTINATAIRES

- 2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
- 1 M. Le Préfet de la
- 1 M. Le Général commandant la
- 2 Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, bureau emploi-renseignements.
- 1 au Général commandant Régional de la Gendarmerie Nationale A
- 1 Au Général commandant la
- 1 Au Colonel commandant la Légion de Gendarmerie de Haute-Normandie A

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt **Groupement.** LE

BRIGADE DE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

BRIGADE DE RECHERCHES

DE

81306703

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le sept Avril,

Nous D., J., Adjudant, Officier de police judiciaire
 et D., G., gendarme, agent de police judiciaire de la Bri-
 gade de Recherches de
 S., M., M.D.L./chef, Officier de police judiciaire
 de la Brigade de

ANALYSE

OBSERVATION D'UN

VOLANT NON IDENTIFIE

Vu les articles 16 à 20 et 75 à 78 du Code de procédure pénale
 rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agis-
 sant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PL. CE N°523/11 - EXPOSE DES FAITS

Le 7 Avril mil neuf cent quatre vingt un, à 20 heures 30, nous
 sommes avisés téléphoniquement des faits suivants :

Dans la soirée du 7 Avril, vers 20 heures, alors qu'il se trouvait
 Avenue du 14 Juillet à près du Lycée
 Jeanne d'Arc, Monsieur F. G. demeurant
 à, a eu l'occasion d'observer
 une boule de feu qui se dirigeait vers, et qui a chuté brus-
 quement.

2 - ENQUETE

Immédiatement, nous nous sommes rendus au domicile de Monsieur
 F. G. et en sa compagnie nous nous rendons sur les lieux où
 il a observé le phénomène.

Lors de l'observation, Monsieur F. était en compagnie d'un
 ami, monsieur M. E., demeurant à
 . Ils se trouvaient sur le trottoir face au n°
 l'avenue à, Monsieur F. a
 observé une boule de feu suivie d'une traînée claire se déplaçant
 dans l'axe Nord-Sud à une altitude de 4 à 5000 mètres. Cette boule
 venait de la direction de D., et se dirigeait vers
 Après être restée à l'horizontale pendant une vingtaine de secondes,
 la boule de feu a brusquement piqué en direction du sol.

--(Pièce n°2)--

Entendu également, Monsieur H. est en légère contradiction
 avec son ami. En effet, pour Monsieur M., l'objet se déplaçait
 vers c'est à dire dans l'axe Sud-Nord, et la traînée derrière
 la boule de feu était plus foncée.

--(Pièce n°3)--

.../...

.../...

3- RENSEIGNEMENTS

L'éventualité d'une plaisanterie doit être écartée de la part de ces personnes. Néanmoins, il semble que la version de Monsieur F soit la bonne, en effet il s'agit d'une déclaration spontanée rapportée quelques minutes après l'observation.

Nous avons contacté un opérateur de la station météorologique de qui nous a communiqué les renseignements suivants :

- Le 7 Avril 1981 entre 19 heures 30 et 20 heures, le vent soufflait de Ouest-Sud Ouest à 7 Km/h . La visibilité était de 1500 à 1800 mètres.
- 2 Strato-Cumulus à 1500 mètres
- 6 Alto-stratus à 1800 mètres
- 6/8 de nébulosité.

Diverses recherches ont été faites afin d'identifier les personnes qui auraient pu apercevoir cet objet. Les résultats sont restés négatifs.

Fait et clos à

le 11 Avril 1981

L'O.P.J.

L'A.P.J.

la Seine-Maritime
d°
Brigade Recherches
Brigade

de T E M O I N

523 81

Monsieur F , G

Huit Avril mil neuf cent quatre vingt un

S , M. , M.D.L. Chef, Officier de police judiciaire

16 à 19 et 75

nous trouvant au bureau de la brigade, entendons :

F , G , âgé de 56 ans, papetier, demeurant
à , né le
à , marié,
nationalité française, qui déclare à 17 heures 45' :

"" Le 8 Avril 1981, vers 19 heures 50, je me trouvais sur le trottoir
" boulevard du à , à proximité du
" , lorsque j'ai été témoin des faits suivants. - - -

"" J'ai aperçu, dans une direction que j'estime "PLEIN NORD" une
" forme ronde d'un diamètre équivalent au soleil soit environ 40 centi-
" mètres de couleur rouge. Cette teinte ressemblait fortement à la
" couleur du soleil couchant. Cette boule, il me semble se dirigeait
" vers donc dans ma direction. Son altitude pouvait être de
" l'ordre de 4 à 5.000 mètres. La trajectoire était horizontale, puis
" s'est légèrement inclinée et ensuite la forme a entamé un piqué bien
" franc. Celui-ci a duré environ une à deux secondes car l'objet
" nous a été caché par l'immeuble du lycée. Quant à la vision de l'objet,
" elle a duré une vingtaine de secondes en tout. - - -

"" Je ne puis évaluer avec précision le point de chute de cet objet
" mais il est fort probable que celui-ci se situe dans la région de
" ou - - -

S.I.: Je ne puis estimer la vitesse de l'objet, car je le voyais de face
" et de cette façon, il est très difficile d'évaluer avec précision.

"" Je tiens à préciser que l'objet avait un prolongement un peu plus
" clair sous forme d'une traînée que j'ai parfaitement distingué lors
" de la chute. - - -

"" Je ne vois plus rien d'autre à vous déclarer sur cette affaire.""

Le 8 Avril 1981 à 18 heures 15'

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

DE LA

COMPAGNIE DE

UNITÉ

P.V N° 523 / 19 81

PERSONNE ENTENDUE

M

. H

RÉFÉRENCES

CE JOUR

Neuf Avril mil neuf cent quatre vingt un

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

J . H . gendarme, agent de police judiciaire

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES. AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, nous trouvant à . au bureau de la Brigade entendons :

un M . H . , menuisier, demurant à . né le . à . fils de H et de L A . marié, nationalité française, qui nous déclare à 14 heures 45:

Le 7 Avril 1981, vers 19 heures 45, alors que je me trouvais à . sur le trottoir de . à proximité du . mon intention a été attirée par une boule de feu suivie d'une traînée noire, dans le ciel.

Cette boule se situait dans la direction Nord-Ouest, approximativement dans la direction . Pour ma part, ce phénomène se déplaçait en direction de . Il s'éloignait de nous. Je l'ai vu durant une quinzaine de secondes, dans la position horizontale, puis brusquement la forme a piqué en direction du sol. Son altitude pouvait être de l'ordre de 2 à 3.000 mètres.

Je ne peux vous dire avec précision où cet objet est tombé, mais il a sûrement chuté plus loin de .

Ayant vu l'objet de face, je ne puis estimer sa vitesse. Je n'ai d'ailleurs perçu aucun bruit de moteur ou autre.

S.I.: Il est exact qu'au moment des faits, je me trouvais en compagnie d'un ami, Monsieur F. G ., lequel a fait la même constatation.

S.I.: Je suis formel, il s'agissait bien d'un objet dont l'avant semblait être en feu, suivi d'une traînée noire.

Le 9 Avril 1981 à 15 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue